

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique

Communes de Indre et de Saint-Herblain

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/129 en date du 21 septembre 2015, une enquête publique unique est ouverte en mairie de Saint-Herblain, siège de l'enquête, et en mairie de Indre, pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 12 octobre 2015 à partir de 9h jusqu'au vendredi 13 novembre 2015 à 17h30, relative :

- au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque et de ses locaux techniques au lieu-dit « Tougas » sur le territoire des communes de Indre et de Saint-Herblain présenté par la société VSB Energies Nouvelles ;
- à la déclaration de projet sur l'intérêt général du projet d'installation de la centrale photovoltaïque et de ses locaux précité, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Indre et de Saint-Herblain portée par Nantes Métropole.

M. Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agroalimentaire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Gérard JOUSSEAUME, exploitant agricole en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie, aux dates et heures ci-après :

- lundi 12 octobre 2015	de 9h à 12h	mairie de Saint-Herblain ;
- mercredi 21 octobre 2015	de 14h à 17h	mairie de Indre ;
- samedi 24 octobre 2015	de 9h à 12h	mairie de Saint-Herblain ;
- vendredi 6 novembre 2015	de 14h à 17h	mairie de Indre
- vendredi 13 novembre 2015	de 14h à 17h30	mairie de Saint-Herblain

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairies de Saint-Herblain et de Indre, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Herblain (Hôtel de ville – BP 50167 – 44802 SAINT-HERBLAIN cedex).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et mis à disposition du public en mairies de Saint-Herblain et de Indre pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet d'installation de la centrale photovoltaïque et de ses locaux techniques peut être demandée auprès de la société VSB Energies Nouvelles – Espace performance bâtiment G1 - 35760 SAINT-GREGOIRE. Toute information relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de Indre et de Saint-Herblain peut être demandée auprès madame la présidente de Nantes Métropole – direction territoriale d'aménagement ouest agglomération – immeuble Magellan – 5 rue Vasco de Gama - 44923 NANTES cedex 9.

Le conseil métropolitain de Nantes Métropole se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée emportant mise en compatibilité des PLU de Indre et de Saint-Herblain à l'issue de l'enquête.

La décision d'accorder ou non le permis de construire relève de la compétence du préfet de Loire-Atlantique.